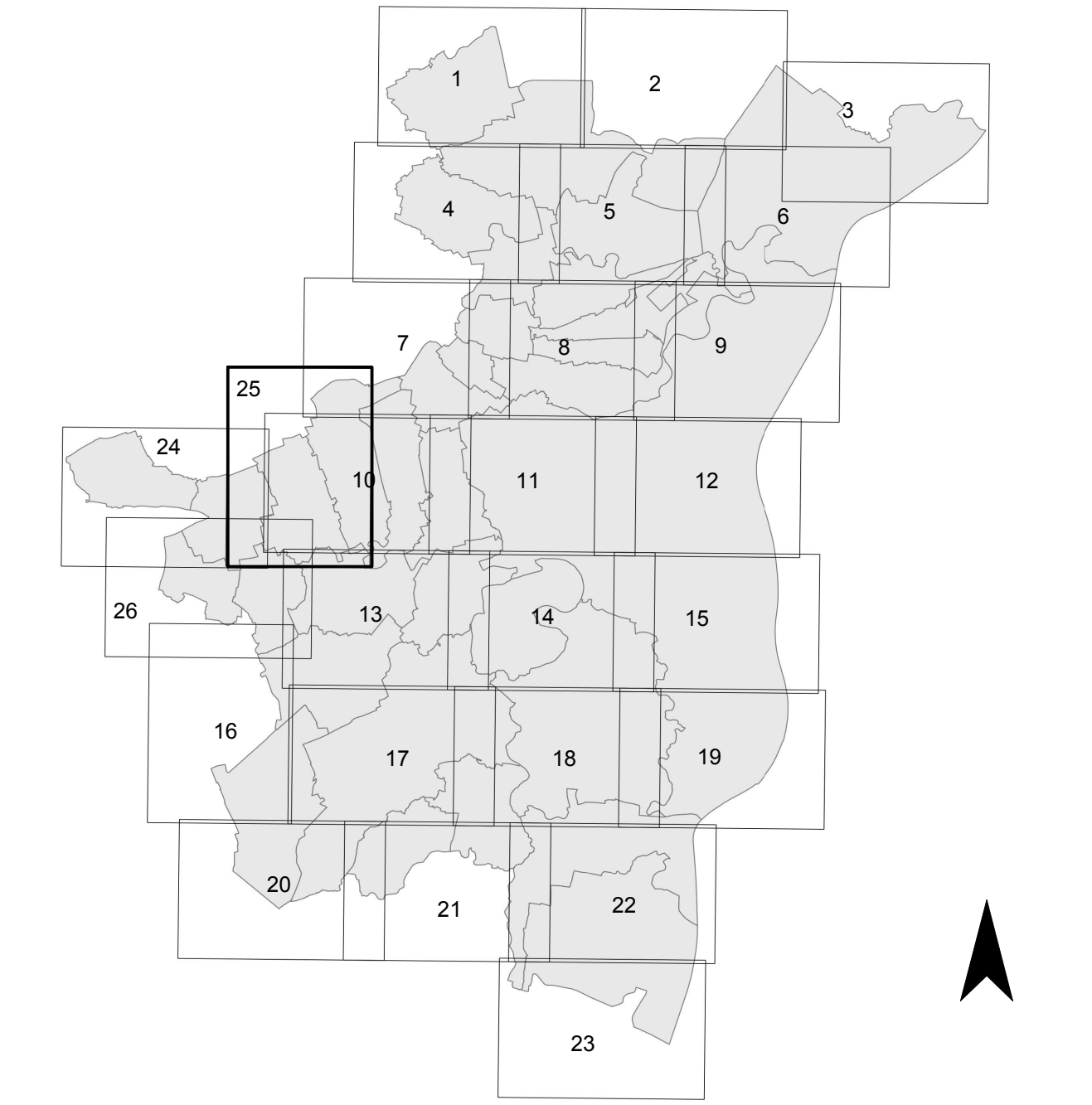


PLAN LOCAL D'URBANISME



Echelle : 1/5000

8.1 SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

DOSSIER APPROUVE LE 27 septembre 2019



LEGENDE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CONSERVATION DU PATRIMOINE

- Naturel
 - Forêt
 - A7 Forêt de protection
 - A4 Servitude de passage permettant l'exécution des travaux d'exploitation, l'entretien des ouvrages
 - AS1 Protection des eaux potables, périmètre de protection immédiate
 - AS1 Protection des eaux potables, périmètre de protection rapproché
 - AS1 Protection des eaux potables, périmètre de protection éloigné
 - AC3 Réserve naturelle
- Culturel
 - Monument historique
 - AC1 Périmètre de protection des monuments historiques, des sites classés et inscrits
 - Monument naturel et site
 - AC2 Site classé et inscrit

UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

- Energie
 - Electricité - gaz
 - 14 Périmètre de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité
 - 14 Périmètre de servitude autour d'une ligne souterraine d'électricité
 - 13 Périmètre de servitude autour d'une canalisation de gaz
 - Hydrocarbure
 - 11 Construction et exploitation de pipe-line
 - Chaleur
 - 19 Canalisation de transport et de distribution de chaleur
 - Mines et carrières
 - 16 Périmètre des mines et carrières
- Canalisation
 - Produits chimiques
 - 15 Construction et exploitation de canalisation de produits chimiques
- Eaux et assainissement
 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- Communication
 - Cours d'eau
 - Servitude visant à interdire l'extraction sans autorisation de matériaux à moins de 1,20 mètres de la limite des rivières domaniales et des canaux
 - Servitude relative au libre passage (3,25 m) destiné à assurer le service de la navigation, l'exercice du droit de pêche par l'Etat et la surveillance

CONSERVATION DU PATRIMOINE

- Voie ferrée et aérotrain
 - T1 Servitude relative au chemin de fer
 - Servitude de visibilité aux voies publiques
 - Servitude attachée à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales
- Circulation aérienne
 - T4 T5 Servitude aéronautique de dégagement et de balisage
- Télécommunication
 - Servitude de protection des centres de réceptions radioélectriques contre la perturbation électromagnétique
 - PT1 Altitude maximum des obstacles métalliques
 - PT2 Altitude maximum des obstacles non métalliques
 - PT2 Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
 - PT3 Servitude attachée aux réseaux de télécommunication posés en domaine public
 - PT3 Servitude attachée aux réseaux de télécommunication posés en domaine privé

SALUBRITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Cimetière
 - HT1 servitude relative aux cimetières
- Sécurité publique
 - PM1 Zone inondable (RS) : submersion
 - PM1 Zone inondable (BS) : submersion modérée
 - PM1 Zone inondable (BRN) : remontée de nappe
 - PM1 Servitude d'inondation pour la rétention des crues du Rhin
 - PM1 Servitude en zone submersible, surface submersible, servitude relative aux conditions d'écoulement des crues, servitude de passage et de dépôt
 - PM1 Zone de protection contre les inondations du Rhin. Servitude relative aux conditions d'écoulement des crues, servitude de passage de dépôt, d'appui et de protection des digues
 - PM2 Servitude relative à la salubrité et à la sécurité publiques
 - PM1 Plan de prévention des risques technologiques (introduction stricte (périmètre de l'autorisation d'exploitation))
 - PM3 Interdiction stricte - R
 - PM3 Interdiction - r
 - PM3 Interdiction sous condition - B
 - PM3 Autorisation sous condition - b
 - PM3 Réglementation liée à la chétique lente - L
 - PM3 Zone de vigilance - v

